



**Direction Générale Adjointe**  
**Investissements et Territoires**  
*Direction Territoires et Développement Durable*  
*Service Gestion Durable du Territoire*  
 Dossier suivi par Sylvie Saint-Martin  
 Tél : 05.62.67.31.24  
 ssaint-martin@gers.fr



Auch, le

**07 AOUT 2017**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Clar, approuvé le 29 septembre 2007, vous avez sollicité l'avis du Département.

Cette procédure vise à permettre l'extension de la surface commerciale du supermarché en vue de diversifier l'offre locale et d'éviter l'évasion commerciale.

Le site d'extension correspond à un espace agricole, limitrophe de l'éco-quartier et du supermarché.

Le projet porte sur une adaptation mineure du zonage consistant à reclasser la parcelle AL 30 et une partie de la parcelle AL 26, de la zone A (agricole) vers la zone UIb à vocation commerciale pour une superficie de 7550 m<sup>2</sup>.

Cette mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet n'appelle pas d'observation particulière car elle ne crée aucun accès nouveau sur la Route Départementale, la connexion s'effectuant sur le giratoire existant et les conditions de visibilité étant satisfaisantes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

***Le Président,***

Par délégation  
 Le Directeur Général Adjoint des  
 Services,

  
 Philippe GERARD

**Monsieur David TAUPIAC**  
 Maire de Saint-Clar  
 Place de la mairie  
 32 380 SAINT-CLAR